

La Gazette de Soré

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATEURS.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCE.

NAVIGATEURS : Assurez vos bâtiments et leurs cargaisons, et vous, citoyens des villes et villages, protégez vos établissements contre le feu et les dangers de la mer, à la

ROYALE CANADIENNE.

CULTIVATEURS : Mettez-vous à couvert contre deux terribles fléaux : le Feu et le Tonnerre, à

L'Assurance de Cultivateurs.

Voyageurs, artisans, mécaniciens, &c., assurez-vous qu'aucun accident ne pourra priver votre famille du fruit de votre travail, en vous mettant sous la protection de la Compagnie

"TRAVELLERS."

HOMMES DE TOUTES CLASSES : Rendez-vous dignes durespect de vos veuves et de la bénédiction de vos enfants, après votre mort, en assurant vos vies à

L'EQUITABLE ET LA CONFEDERATION,

qui vous sont une solide garantie.

Le soussigné, agnt de ces différentes compagnies, sera toujours à votre disposition, à son Bureau,

RUE DU MARCHE.

GRANDE BATISSE DE FRANCOISDUPRE,

ancien local de la Chambre de Commerce, au 2ème Etage.

S. LAPALME,

AGENT GENERAL ET INSPECTEUR.

Soré, 16 avril 1874.—6m.

DU FER DANS LE SANG



Donne des Forces aux Faibles.

Le syrop peruvien, une solution inaltérable du protoxyde de Fer, est combiné de manière d'avoir le caractère d'un aliment, aussi digestible et assimilé aussi facilement au sang que les mets le plus légers. Il agrandit la quantité de l'agence vitale de la nature elle-même, du fer dans le sang, et il guérit "des milliers de maux" simplement en stimulant, fortifiant, et en vitalisant le système tout entier. Le sang enrichi et vitalisé parcourt chaque partie du corps, il répare les dommages et les pertes, il cherche les secretions morbides et ne laisse rien pour nourrir une maladie quelconque.

C'est là, que se trouve le sécret admirable de ce remède, pour la guérison de l'indigestion, des maladies de la foie, de l'Hydropisie, de la Diarrhée chronique, des Félons, des Affections nerveuses, des Fièvres froides des Humeurs, des Pertes de vigueur de la constitution, des maladies des reins et de la vessie, des maladies des femmes, et de toutes les maladies, qui trouvent leur cause dans le mauvais état du sang, ou qui sont accompagnées de faiblesse ou de décrépitude du système. Entièrement libre d'alcool, dans quelle forme qu'il soit, ses effets fortifiants ne seront pas suivis par une réaction correspondante, mais ils resteront en permanence, en communiquant force, vigueur, et une vitalité nouvelle à toutes les parties du système, et en construisant une constitution de fer.

Des milliers de gens ont été transformés par l'usage de ce remède de pauvres et souffrants valétudinaires en autant d'hommes et de femmes robustes, sains et heureux. Et les gens invalides ne sauront pas hésiter raisonnablement à faire épreuve de ce remède. Voyez que chaque flacon porte les mots PERUVIAN SYRUP, soufflés dans le verre.

Des brochures gratis.

Préparé par **BETH W. FOWLE & FILS, Boston,** Et à vendre chez tous les pharmaciens.

MOULIN A SCIE

ET MANUFACTURE DE CHASSIS, JALOUSIES OU PERSIENNES, CORNICHS, MOULURFS, ETC.

Les soussignés informent le public qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour tous les ouvrages ci-haut mentionnés, et que le tout sera fait avec du bois bien sec et à meilleur marché qu'à Montréal.

Ils auront constamment en mains toutes espèces de Bois Blanchis et Embouvetés, ainsi que du Bois de Charpente qu'ils vendront à des prix très-réduits.

GAUTHIER, VIGNEAU & Cie., SOREL.

Soré, 1er Mai 1874.—na.

BUREAU

Change et de Pret.

\$50,000.00

A PRETER SUR BILLETs,

au Bureau du soussigné,

No. 15 RUE GEORGES.

BANQUE D'EPARGNE.

Le soussigné paiera huit par cent sur tous dépôts (de \$1.00 et au-dessus) qui lui seront confiés. Ces dépôts seront remboursables à demande.

De bonnes garanties seront fournies à ceux qui feront des dépôts.

A. GAGNON.

Soré, 23 avril 1874.

GRAND AVANTAGE,

Pour quelques jours seulement,

AU MAGASIN

N. ARSENAULT.

Seront vendus : plusieurs lots énormes de marchandises sèches, achetées à moitié prix.

• Outre 1 lot énorme d'Indiennes valant 15cts. à 11 et 12 cts.

1 lot de Shirting "Horrocks" 32 X 36 poudes, à 12 cts.

1 lot d'Etouffes à Robes, depuis 8, 13, 18 et 20 cts. jusqu'à 40 cts. la verge.

1 lot de Bas blancs, de 10 à 13 cts.

1 lot de Mouchoirs blancs en Lawn, de 30 à 70 cts. la doz.

150 doz. de serviettes de table et autres, de \$1 à \$1.50 la doz.

1 lot d'Indiennes de deuil, à 12 et 14 cts. la verge.

1 lot de Flanelles rouge, bleue, jaune et saumon, à 24 cts. la verge.

Et nombre d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Enfin, est offert au public en général, et aux Messieurs du Clergé et aux Communautés religieuses en particulier : 1 lot de Toile fine de 850 à 900 verges, au prix de 25 cts. à 50 cts. la verge, c'est-à-dire à 50 pour cent de moins que sa valeur réelle.

Une visite est respectueusement sollicitée au magasin de

N. ARSENAULT,

RUE DU ROI.

Soré, 18 juillet 1874.



La Compagnie du Richelieu.

Nouvelle Ligne de Steamers pour Québec.

Tous les jours (les Dimanches exceptés), les splendides Steamers en acier Bessemer

CANADA, Capt. Em. CHÉFRAU,

TROIS-RIVIERES, Capt. L. H. ROY,

partiront alternativement du Quai Bonsecours pour Québec tous les Soirs à Sept heures, arrêtant à Trois-Rivières et Batiscan.

PRIX DU PASSAGE :

Cabine pour Québec (Repas et lit inclus) \$1.00

du Soré, Trois-Rivières et Batiscan 0.50

Pont, pour Québec, Soré, Trois-Rivières et Batiscan 0.25

Les passagers partant de ou allant à Soré s'embarqueront à bord des Steamers Québec et Montréal aux prix ci-dessus.

Le fret pour Québec et les Ports intermédiaires sera reçu à bord des Steamers Québec et Montréal à une réduction de cinquante par cent, ou moitié prix sur le tarif ordinaire.

On peut se procurer des Billets au Bureau de la Compagnie, ainsi que toute autre information.

CHARLES DAVELUY,

AGENT.

Soré, juillet 1874.—dix i.

Vin de Messe ! Vin de Messe !

N. H. GEARY

A le plaisir d'annoncer aux Messieurs du Clergé, aux Fabriques, et Communautés Religieuses qu'il vient de recevoir en dépôt, un vin de Messe importé directement de Sicile par une des premières maisons canadiennes de Montréal, qu'il vendra par 6 galls. ou au quart au prix de \$1.50 le gall. avec certificat produit de l'Evêché de Montréal.

Les familles peuvent se procurer ce vin au m. me prix.

Soré 2 Juillet 1874.

Sur la tombe de

JOSEPH, AUGUSTE, TANCREDÉ,

enfant de M. Pequin, N. P.

Ne pleurez pas, ô mère infortunée ; La mort toujours sans choisir vient frapper. Comme la fleur par le soleil fanée, Nous devons tous tôt ou tard succomber.

Il était doux ainsi qu'une colombe ; Près de sa mère il frissonnait heureux ; On aurait dit, tant il était joyeux, Un petit ange échappé d'entre-tombe.

Cinq mois à peine ornait la jeune tête De cet enfant frêle comme un roseau ; On espérait qu'il vaincrait la tempête ; Mais Dieu le prit, hélas ! dans son berceau.

Quand il dormait, on voyait le sourire Du sérénité sur ses lèvres errer ; Et de sa bouche il semblait murmurer Un nom bien doux que l'enfant aime à dire.

Il a passé comme passe la brise Qui l'on entend frissonner sur les eaux, Ou comme encor la fleur indécise Se détachant le soir des verts coteaux.

Et maintenant, sans craindre la tristesse, Joyeux, parmi tous ses frères au ciel, Ne buvant plus à la coupe de fiel, Il dort heureux au séjour de l'élysée.

Il faut mourir, et c'est la loi commune ; A quoi nous sert le plaisir d'un seul jour ? Car à nos pieds l'aube de l'infortune, Dès le berceau fut rivé sans retour.

Heureux encor si nous pouvions nous dire : "Ce seul instant de joie est aussi pur "Qu'en un beau jour un lambeau de l'azur ; "Est aussi doux que les sons de la lyre."

Mais non, tout passe, il nous reste la peine ; Et quand le soir, la tête dans la main, L'homme s'endort, non content de sa chaîne, Il forge encor celle du lendemain.

Toi, mon ami, dans ta douleur de père, Bémis toujours la main qui tu frappé ; L'homme qui vit est un homme trompé, L'homme qui meurt est celui qui prospère.

Ne pleurez pas, ô mère infortunée ; La mort toujours sans choisir vient frapper. Comme la fleur par le soleil fanée, Nous devons tous tôt ou tard succomber.

UN AN.

St. David, 18 août 1874.

Cultivateurs, instruisez-vous.

Procurez-vous de bons traités d'agriculture, et abonnez-vous aux journaux qui contiennent les informations dont vous avez besoin.

Il n'est pas au pouvoir d'une personne de tout savoir. Votre père était peut-être un bon cultivateur, et il est naturel pour vous de suivre ses instructions. Cependant, il faut vous instruire de toutes les améliorations qui s'opèrent de vos jours ; il faut que vous progressiez avec le temps, que vous connaissiez les nouvelles variétés de grains et que l'expérience des autres ne vous soit pas étrangère. L'ignorance dans toutes les professions est une source de maux incalculables, et certes, l'éducation en agriculture est aussi nécessaire que dans n'importe quelle autre branche.

Lectuez vous par l'observation, la lecture, les discussions, la comparaison ; ayez toujours l'oreille attentive, et l'œil ouvert, pour saisir tout ce qui peut se dire et se faire dont vous pourriez faire votre profit ; instruisez également vos enfants ; accoutumez les à regarder les travaux de la ferme comme une chose honorable ; appliquez vous à leur donner la plus haute idée de l'agriculture ; et vous élèverez une famille qui vous fera honneur, qui sera utile à son pays, et qui saura conserver les biens que vous lui avez donnés, et en acquérir d'autres.

Les sauterelles.

On écrit de Topeka (Kansas) : La fièvre et indomptable sauterelle a fait le tour du Kansas ces dix derniers jours. Venue du Nebraska vers le Ier de ce mois, elle a campé quelques jours dans les comtés du nord ouest, puis s'est mise en ordre de marche et a traversé l'Etat, par raille à un nuage de vingt mille de large. Elle a capturé la capitale de l'Etat, samedi, ayant franchi 150 milles en huit jours, dévorant tout sur son passage et lisant monter le prix du maïs à des prix qu'on n'avait pas vus depuis sept ans.

Le montant des dommages causés au Kansas par la visite de ces insectes est presque incalculable. Les récoltes sur pied de dix comtés au moins ont été dévorées, et dans une douzaine d'autres la perte varie d'un quart à la moitié. A qui n'a jamais vu la marche de ces dévorants, il est impossible de se former une idée de leur force et de leur apparence. Elles n'ont jamais été plus fidèlement décrites que dans ce passage de la Bible : "Elles couvraient toute

la surface de la terre, de sorte que la terre en était noire, et elles mangeaient toutes les herbes de la terre et tous les fruits des arbres que la grêle avait épargnés, et il ne restait rien de vert dans les arbres ou les herbes des champs dans toute la terre."

En quelques endroits à l'ouest et au sud de Topeka, le soleil a été obscurci pendant des heures, comme par une nuée, et le long de la ligne du chemin de fer des myriades de ces créatures presbytérielles étaient réjetés de chaque côté de la voie. motive comme des flocons de neige dispersés par le chasse-pierres. Quand elles avaient passé dans un champ de maïs, il n'y restait rien que des tiges de 5 ou 3 pieds de haut. Elles engloutissaient toute espèce de fruits, grains et végétaux, dépouillant même pommiers, pêchers et censeurs de leurs feuilles et de leurs bourgeons. La seule consolation, c'est qu'elles ont traversé le Kansas, cette année, un mois avant l'époque où elles déposent leurs œufs, ce qui nous donne l'espoir de ne pas les revoir l'an prochain.

L'Islande.

Des changements politiques importants ont eu lieu récemment en Islande. Le journal le Nord publie à ce sujet les détails qui suivent :

L'octroi d'une constitution séparée et d'un ministère spécial pour l'Islande, a mis fin à un conflit qui durait depuis de longues années, entre l'île et la métropole, avec une ténacité qui rappelait à certains égards la lutte que la Hongrie a soutenue si longtemps contre Vienne, et qui a finalement abouti à l'établissement du dualisme. Ce n'est pas précisément un dualisme que consacre la nouvelle constitution islandaise : c'est l'union personnelle pure et simple.

Pour toutes les affaires d'un intérêt local, l'Islande relève désormais d'un pouvoir législatif spécial et d'une administration distincte. L'Islande ne prend aucune part à la législation commune chargée d'un intérêt général.

Le ministère d'Islande, organe du pouvoir exécutif, réside à Copenhague, et il est représenté à Reykiavik par un gouverneur chargé de l'administration du pays. Le corps législatif (Althing) est convoqué tous les deux ans, le 1er juillet ; il se compose de trente-six membres, dont six nommés par le roi. Les autres articles du statut régissent les diverses libertés de réunion, du travail, de la presse, l'abolition des privilèges, l'instruction et le service militaire obligatoires.

Tels sont les principaux traits de cette constitution, dont l'inauguration coïncide heureusement avec la célébration du jubilé millénaire de l'Islande. On sait que le roi de Danemark a dû présider cette double solennité le 1er août. C'est la première fois, croyons-nous, que depuis son existence monarchique, l'Islande aura été visitée par son souverain.

BRIGANDS AIMABLES.

M. Haselden, l'ingénieur anglais qui a été, il y a trois semaines, arrêté par des brigands espagnols de la Sierra Morena, raconte son aventure dans le Times. Ce récit, que nous traduisons, est une curieuse page ajoutée aux histoires de brigands. On y verra que la politesse légendaire de Fra Diavolo n'a point dégénéré chez ceux qui ont pris la suite de ses aventures. Les brigands sont aussi bien élevés en Andalousie que dans les Calabres.

"Je me rendais à cheval avec un guide à Caroline ; voilà que, dans un étroit sentier, je me vois couché en joue par deux hommes armés de remingtons, en même temps que trois autres brigands entouraient mon guide ; toute résistance était inutile, nous descendîmes de cheval. On nous enleva nos armes et nos montres qui, il faut le dire, nous furent restituées plus tard. On me déclara avec politesse qu'on ne voulait de moi autre chose qu'une rançon de 40,000 livres sterling (un million de francs) ; la chose fut notifiée à mes frères, propriétaires des mines de Linars, par une lettre que je signai. On y spécifiait que la somme devait être envoyée par un homme qui serait tout habillé de blanc,

porterait un chapeau blanc et tiendrait à la main un mouchoir rouge pour se faire reconnaître. Mon guide fut chargé d'aller remettre cette lettre à destination.

"Nous partîmes alors pour l'intérieur des montagnes, marchant tout le jour et toute la nuit, moi sur un âne, les brigands à pied.

Nous fîmes halte près d'un amas de hautes broussailles, qu'on avait aménagées pour en faire une espèce de hutte.

On me fournit abondamment de nourriture, de vin et de tabac.

Le premier jour on me menaça de me tuer, si je ne voulais pas écrire à mes frères pour les presser d'expédier l'argent. Je refusai net, et le lendemain on me déclara avec force politesses que ces menaces n'étaient qu'une feinte.

Mes brigands étaient gens très-précautionneux ; chaque fois qu'ils déposaient leurs fusils, ils emportaient la cartouche. Plusieurs d'entre eux s'exprimaient en termes assez choisis ; cependant, généralement, leur conversation roulait sur leurs précédents exploits de brigandage, ou sur les circonstances qui leur avaient fait adopter ce métier. Ils étaient manimes à conclure l'usage de la peine de mort. L'un d'eux dit qu'il ferait donner une bonne éducation à son fils, et que, s'il pouvait se douter que l'enfant deviendrait jamais un brigand comme son père, il le tuerait à l'instant.

Au bout de dix jours, la rançon, qui, je le suis plus tard, avait été réduite à 150,000 fr., fut remise entre les mains des bandits, qui me déclarèrent que j'étais libre. Le chef me donna 150 fr., disant qu'il n'était pas convenable de laisser un caballero sans argent ; puis, avec toute la politesse espagnole, il m'exprima tous ses regrets de ce qui était arrivé, et me souhaita de trouver toute ma famille en bonne santé. Moi, pour ne pas être en reste, j'exprimai le vœu que les 150,000 fr. leur profitassent. "Au revoir," dis-je en partant. "Oui, dit également le chef, mais dans de plus agréables circonstances."

Asile des Aliénés à la Longue-Pointe.

Le ministère local a eu la pensée de confier les aliénés aux soins des Religieuses de la Providence de Montréal.

Cent cinquante aliénés sont déjà sous la garde des Religieuses de la Providence, soit dans les anciennes casernes d'Hochebourg, soit dans leurs maisons à la Longue-Pointe. Mais ce ne sont là, et ce ne peuvent être là, que des dispositions provisoires, car elles sont déjà insuffisantes.

Aussi, les Religieuses ont-elles entrepris de construire, sur le promontoire de la Longue-Pointe, un vaste asile où elles pourront réunir, dans les conditions les plus favorables, les aliénés des deux sexes.

Les travaux de maçonnerie de cette partie sont déjà assez avancés pour donner une idée de l'étendue qu'auront les bâtiments quand ils seront achevés, et des commodités qu'ils offriront pour la distribution et l'aménagement de divers services que comporte une maison de ce genre.

Le façade de l'édifice se développera sur une longueur totale de 571 pieds.

Le bâtiment central aura 91 pieds de façade sur 190 pieds de profondeur. Il comportera un sous-sol ou basement, 4 étages pleins et une mansarde.

Deux corps de bâtiments un peu en retraite, l'un à droite l'autre à gauche, ayant chacun 90 pieds de façade sur 88 pieds de profondeur, 3 étages pleins entre eux, un sous-sol et une mansarde, se relieront chacun par son extrémité à une aile transversale en alignement avec le bâtiment central, développant 28 pieds sur le côté et 96 pieds sur la profondeur. Chacun de ces ailes aura un sous-sol, 4 étages pleins et une mansarde.

Partant de ces ailes et en retraite comme les bâtiments adjoints au corps central, l'un à droite l'autre à gauche, s'étendront deux corps de bâtiments ayant chacun une façade de 72 pieds sur une profondeur de 58 avec sous-sol, 3 étages pleins et une mansarde. Chacun de ces deux bâtiments aboutira sur une aile transversale en alignement avec le corps

central et avec les deux autres ailes parallèles, et présente une façade de 38 pieds sur une profondeur de 72, avec un sous-sol, 4 étages et une mansarde.

Enfin l'ensemble des constructions sera complété, à chacune des extrémités, par une sorte de tour octogone ayant 14 pieds sur 38.

Un système de ventilation aussi perfectionné que possible sera appliqué à l'aération de toutes les parties du local.

A l'arrière de ces bâtiments destinés aux malades, seront placées les servitudes. Entre autres, une buanderie de 50 pieds sur 100, en dessous de laquelle sera creusée une cave de mêmes dimensions; au-dessus règneront 2 étages surhaussés d'une mansarde.

Dans une construction de 48 pieds sur 50, sera logée une machine à vapeur qui amènera du St-Laurent, dans des réservoirs, l'eau nécessaire à l'alimentation de l'appareil de chauffage, et aux divers autres besoins et usages de la maison.

En outre des conditions requises par le bon aménagement intérieur d'un asile d'aliénés, il faut encore des conditions extérieures, qui se trouvent groupées à la Longue Pointe.

Ainsi cette localité, distante de Montréal de 4 miles seulement, est d'un accès facile en toutes saisons; elle a de plus l'avantage d'être à l'écart du bruit sans être isolée; enfin elle jouit du privilège d'une salubrité parfaite. — L'Opinion Publique.

La Gazette de Sorel

MARDI, 25 AOUT 1874.

Le nouvel acte concernant l'Instruction publique.

Nous n'avons pas encore eu le temps d'étudier bien à fond ce nouveau projet de loi. Nous en connaissons suffisamment, cependant, pour faire quelques observations générales.

Un de nos confrères a parlé, non sans raison, de la mauvaise rédaction de ce projet de loi. Nous ne pouvons pas refuser d'admettre que le langage dont on se sert est, en certains endroits, plus chinois que français. Le sens est conséquemment fort ambigu à saisir. On dirait une seconde édition du code municipal.

Le nouveau projet de loi consacre un grand principe de justice, celui des écoles séparées. Les écoles publiques seront sous le contrôle de chaque dénomination religieuse.

Le Witness trouve beaucoup à redire à cela. Il en conclut que les franco-canadiens, dominés par le clergé catholique, vivront et mourront dans un état voisin de la barbarie. Le Witness qui, malgré le fanatisme ardent dont il est imbu, a parfois le sens droit, peut-il refuser d'admettre que, jusqu'à présent, le clergé catholique a eu la direction de la haute éducation dans le Bas-Canada, et que les franco-canadiens, loin d'être inférieurs aux canadiens des autres origines, leur sont supérieurs sous ce rapport?

Cela étant vrai, pour le passé, il n'y a donc pas lieu de redouter, pour l'avenir, que nous péririons tous dans les ténèbres de l'ignorance! Non, le désir du Witness d'angliciser, de protestantiser les franco-canadiens, le rend injuste et fausse son esprit droit en beaucoup d'autres matières. D'ailleurs, que fait au Witness et à ceux qui pensent comme lui, si nous voulons, nous, laisser le contrôle de notre instruction publique à tel ou tel corps public, pourvu que nous n'obligions personne à faire comme nous, les protestants pouvant toujours, à cet égard, agir comme bon leur semble? Réflexion faite, si toutefois le Witness juge ces questions après réflexion et non par parti pris, ce journal devra admettre qu'il n'est ni logique, ni juste, en raisonnant tel qu'il le fait sur ce sujet.

Le nouveau bill d'éducation, méritoire sous ce rapport, contient deux vices radicaux. Il livre la situation de Surintendant de l'Instruction Publique à la politique, ou le ministre provincial pouvant être, en même temps, Surintendant de l'Instruction Publique.

Nous nous sommes souvent élevé contre cela, et nous avons signalé les grands inconvénients qui en résultent. Nous ne nous répétons pas, car ça serait être fastidieux. Mais nous maintenons que la situation de Surintendant, dans l'intérêt bien entendu de l'Instruction publique, doit être indépendante de la politique. Qu'a fait M. Chauveau, Surintendant et Ministre? Rien. Il n'avait plus même le loisir d'écrire sa revue mensuelle (que l'on a qualifiée, à tort, de revue mensuelle) dans le Journal de l'Instruction publique, absorbé qu'il était par ses intrigues politiques. Il n'a pas même pu trouver le temps de faire un rapport de son voyage d'Europe, ou il avait été envoyé à grands frais, pour étudier les meilleurs systèmes d'éducation. Le profit du voyage a été pour lui seul, mais le public en a payé les frais, tout cela grâce à la politique. Nous protestons donc de toutes nos for-

ces, dans l'intérêt de l'Instruction publique, contre l'idée de faire, de nouveau, du Surintendant, un ministre politique. Ça n'est plus un intrigant politique comme M. Ouimet, ou un poseur comme M. Chauveau qui nous fait comme Surintendant, mais un homme spécial, pratique, dévoué avant tout à la cause de l'éducation, ayant à cœur et s'en occupant exclusivement, sans avoir à écouter ou à se soumettre aux exigences de la politique. Sans cela, la place de Surintendant continuera d'être une sinécure, quand elle ne sera pas une nuisance au progrès véritable de l'éducation.

L'autre vice radical du nouveau projet de loi, c'est qu'il néglige absolument l'Instruction primaire. Et c'est la précision même de ce côté faible, la raison de l'infériorité que l'on nous reproche comme peuple. En effet, du sommet de la haute éducation, nous tombons dans le bourbier de l'ignorance la plus déplorable!

Et pourquoi? Parce que l'Instruction primaire est livrée à des mains inhabiles, parce que la loi ne vient pas à son aide. Il s'ensuit que nous avons beaucoup d'avocats, de notaires, de médecins, de littérateurs, de poètes et même une foule de demi-savants végétant pour la plupart, mais peu d'hommes d'affaires. De là notre infériorité tant reprochée. Savant ou manœuvre! pas de milieu. Les hommes d'affaires, les industriels, suffisamment instruits, constituent l'exception parmi nous. Et qui n'a pas vu des hommes qui avaient fait un cours d'études et qui avaient été admis à une profession, être forcés plus tard, de travailler à la journée, pour vivre! La haute éducation n'est pas de trop, mais l'Instruction primaire est encore plus nécessaire, car c'est la grande majorité qui en a besoin. Et, en face d'une telle vérité, voici un projet de loi, élaboré à grands frais, qui ne s'occupe pas de remédier au vice radical que nous signalons, qui est la cause de notre pauvreté, quand nous comparons notre situation au point de vue de la richesse particulière à celle des hommes des autres origines. Comment se fait-il que notre peuple ne sait pas lire, malgré tout l'argent que nous dépensons pour lui apprendre à lire? M. Chauveau n'a jamais pu nous expliquer cela, dans tous ses discours peignés, lissés, comme les cheveux d'un petit crève!

Nous pensons que le meilleur système à adopter pour instruire convenablement notre peuple, serait de placer et de maintenir dans chaque paroisse, des frères des Ecoles Chrétiennes. Voilà les instituteurs qu'il faut à la masse de notre peuple! Voyez le bien qu'ils ont fait partout où ils ont passé et celui qu'ils continuent de faire. Leur système est excellent; l'Instruction qu'ils donnent est pratique et est précisément celle qu'il faut à l'enfant du peuple. L'argent que l'on emploie aujourd'hui à payer des instituteurs et des institutrices incapables, des inspecteurs d'écoles inutiles, à soutenir des écoles normales et à ne produire pas d'instituteurs, car qu'on nous fournisse la liste des noms des instituteurs actuels, sortis des écoles normales et l'on verra, que nous sommes loin d'avoir pour notre argent, toutes ces sommes, disons-nous, employées avec si peu de discrétion, feraient merveille, si on les consacrait à l'établissement, dans chaque paroisse, d'un collège des frères des écoles chrétiennes, d'après un système convenable à chaque localité.

Cela serait l'affaire du Surintendant, mais pour qu'il s'en acquitte consciencieusement et utilement pour le public, vous devez le tenir en dehors de la politique!

Nous reviendrons encore sur ce sujet important de l'Instruction publique, notre but, n'étant, aujourd'hui, que de signaler un mérite indéniable et deux vices radicaux du nouveau projet de loi.

G. I. B.

L'Amnistie.

De la lecture attentive du rapport du comité du Nord-Ouest, il ressort clairement, pour tout esprit juste et impartial, que l'amnistie a été promise et qu'elle doit conséquemment être accordée. C'est la position que prennent la plupart des journaux ministériels du Haut-Canada. Malgré cela, nous voyons La Minerve s'efforcer de démontrer que l'amnistie n'a jamais été promise, et ajouter avec son machiavélisme ordinaire: "le ministère actuel ne l'accordera pas!" Il est clair que, si La Minerve était honnête, elle admettrait que l'amnistie a été promise, chose que les plus fanatiques journaux du Haut-Canada admettent, et il est également clair que si La Minerve avait la cause des Métis à cœur, elle insisterait sur ce point, ce qui aiderait à obtenir l'amnistie. Au lieu de cela, et dans le seul but d'embarrasser les ministres Bas-Canadiens, elle sacrifie froidement la cause des Métis, en développant son thème hypocrite: l'amnistie n'a pas été promise et vous ne l'obtiendrez pas plus que vos prédécesseurs en office. Cette conduite de La Minerve mérite la réprobation de tous les honnêtes gens, car, en cela, on voit que la malice et l'hypocrisie seules l'inspirent,

de même qu'il est prouvé que la vénalité l'abrutit!

G. I. B.

Chemin de fer de Phillipsburg, Farnham et Yamaska.

Mercrèdi dernier, J. B. Bourgeois, Ecr., président de cette Compagnie, S. Smith, Ecr., Vice-président, P. S. Gendron, Ecr., M. P., l'Hon. P. E. Roy et M. Fisk, directeurs, Dr. Meggs, directeur-gérant, accompagnés de MM. J. Foster, entrepreneur général de toute la ligne, et P. B. Blanchard, Ingénieur, ont visité les travaux en voie de progrès sur les parcours des dix milles exigés en vertu de l'acte spécial de la Province de Québec, accordant \$2,500 par mille de chemin dont le terrassement doit être fait avant le 1er novembre prochain, et qui se trouvent entre St. Paul d'Abbotsford et cette cité.

Ces Messieurs ont été très-satisfaits de leur examen et sont revenus enchantés des travaux déjà exécutés: on se rappelle qu'ils ne sont commencés que depuis un mois seulement, mais ils ont été poussés avec tant de vigueur et d'activité que près de la moitié du travail est fait, et que le reste sera terminé vers la fin de septembre, sans aucun doute.

Les ouvrages en bois pour le passage des grandes coulées ou ravines, ont été spécialement admirés pour leur solidité et la forme toute spéciale de leur construction.

M. Foster, l'entrepreneur et pour ainsi dire le promoteur du chemin, mérite beaucoup de louanges pour l'énergie et l'activité qu'il déploie afin de mener ce travail à bonne fin.

Nous apprenons que la Compagnie a reçu des offres d'une puissante compagnie de transport américaine, qui placera des steamers de Phillipsburg à New-York directement, arrêtant aux ports intermédiaires, aussitôt que le chemin sera construit.

Par ce moyen, les paroisses que le chemin traverse se trouveraient à avoir un accès très-facile au marché de grains et produits le plus considérable de ce continent, ce qui donnerait une augmentation de 50 à 75 par cent à la valeur du foin, du grain et des autres produits destinés au marché.

Ces faits sont de nature à engager les municipalités qui sont appelées à bénéficier de ce chemin, à l'encourager par tous les moyens en leur pouvoir pour en assurer la construction et le prompt fonctionnement. — Courrier de St. Hyacinthe.

Commerce de Québec.

Grâce à l'obligeance de M. Chs. Gouin, un des employés les plus actifs et les plus intelligents de la douane, nous publions des statistiques qui font connaître le commerce du port de Québec pendant la dernière année fiscale. Ces statistiques sont fort intéressantes pour nos marchands, qui peuvent par là constater l'augmentation ou la diminution que ça a pu avoir lieu dans notre commerce maritime. Voyons d'abord ce qui concerne la navigation.

Le tableau des arrivages et des départs de la date de l'ouverture de la navigation au 30 juin, accuse en faveur de l'année 1874 une augmentation de 79 navires, 53,590 tonneaux et 1,753 hommes.

Quant aux navires venus avec cargaison, l'augmentation est comme suit: 17 navires, 29,326 tonneaux et 650 marins, et pour ceux arrivés sur lest: 62 navires, 44,170 tonneaux et 1,103 marins. Le nombre des navires à vapeur s'est accru des chiffres qui suivent: 4 navires, 9,887 tonneaux et 126 marins. Enfin les navires britanniques accusent une augmentation de 43 navires, 22,723 tonneaux et 634 marins.

L'augmentation des navires étrangers est un peu plus considérable que celle des navires britanniques. Cette augmentation est due exclusivement à l'influence des navires suédois et norwégiens dans le port, puisque le tonnage des navires revenant des autres pays étrangers a diminué de plus de moitié.

Le nombre de navires acquittés en douane accuse, comparativement à 1873, la diminution suivante: 41 navires, 13,470 tonneaux et 133 marins. Le nombre des navires à vapeur acquittés en 1873 a augmenté de 5 navires, 8,527 tonneaux et 257 marins.

Cette diminution s'explique par la dépression dont souffre le commerce de bois cette année. On sait que le commerce de bois constitue de beaucoup le principal objet d'exportation du port de Québec; or, le commerce de bois étant cette année dans une inactivité complète, le chiffre des exportations et des navires acquittés en douane a baissé dans la même proportion. Mais cette dépression n'est que temporaire, et il y a tout lieu de compter sur une grande activité dans le commerce du bois l'année prochaine. — Le Canadien.

Bulletin religieux.

C'est avec douleur que nous apprenons qu'une attaque de paralysie vient d'assailir Mgr. Horn, évêque de Kings-ton. Son état, paraît-il, est très-précaire.

La Congrégation de Saint-Lazare a envoyé, dans les missions étrangères, cinquante-six membres pendant l'année 1873.

L'exposition des grandes reliques de Charlemagne a attiré, comme on le prévoit, une foule extraordinaire de fidèles. Des milliers de Wallons, de Flamands, de Hollandais, d'Allemands sont passés pendant quinze jours dans les rues et sur les places publiques d'Aix-la-Chapelle.

Le dernier samedi, il n'y a pas eu moins de 65,000 pèlerins défilant devant les reliques.

Le lendemain, la foule était tellement considérable qu'on a jugé à propos de laisser les reliques toute la journée sur la grande galerie de la cathédrale. Plusieurs évêques belges, bavarois, anglais et hollandais assistaient aux fêtes.

M. Emmanuel Bernard de Sousa Ennes, prêtre du diocèse d'Angra (Agores), professeur de théologie, d'histoire ecclésiastique et de droit canon à l'université et au séminaire de Coimbra (Portugal), examinateur pro-synodal et docteur en théologie, vint d'être nommé évêque de Macao (Chine).

Mgr. de Sousa succède à Mgr. Jean Pereira Buelho de Amaral et Pimentel, nommé en 1862 et mort en 1871.

Depuis la vacance du siège, le diocèse était administré par un vicaire-général de l'archevêque de Goa.

L'évêché de Macao a été érigé en 1575; celui de Péking, érigé en 1689, devint vicariat apostolique (Pé-tché-ly) en 1437, et celui de Nang-king, érigé aussi en 1689, devint vicariat (King-nan), en 1855. Macao est donc le seul évêché qui subsiste encore en Chine.

Nouvelles de Rome.

Nous reproduisons ce qui suit de la correspondance romaine du Journal de Québec: Rome, 27 juillet.

Le 18e centenaire de saint Apollinaire, évêque et martyr, a été célébré avec grande pompe à Rome et à Ravenne. A Rome, le concours des fidèles a été immense. Le matin de la fête, Son Eminence le cardinal Patrizi a dit la messe au maître-autel de l'église du saint martyr, et a distribué la sainte communion de ses propres mains. Le cardinal Franchi et plusieurs prélats, élèves du séminaire romain de l'Apollinaire, se sont fait un honneur de venir également célébrer le saint sacrifice dans cette église où ils avaient commencé leurs premiers pas dans la carrière ecclésiastique. A Ravenne, la fête de saint Apollinaire a été précédée d'un triduo solennel. Le corps du saint reposait dans une chapelle éloignée d'environ quatre milles de la ville, située dans un endroit fiévreux et malsain et desservie par un simple prêtre.

Le clergé et les fidèles ont envoyé une pétition au Saint-Père pour obtenir la translation de ces précieuses reliques dans la cathédrale même de Ravenne, afin que les fidèles pussent satisfaire plus aisément la dévotion qui les anime à l'égard du patron de leur ville, qui fut aussi son premier apôtre et évêque. Le Saint-Père a obtenu par ses volontés à ce pieux désir, et la population de Ravenne a eu ainsi l'occasion de montrer sa piété et sa foi.

La translation des saintes reliques a été faite en grande pompe. Des milliers de fidèles accourus de la ville et des environs formaient une longue et majestueuse procession, ayant à sa tête un nombreux clergé et quinze évêques.

Cette démonstration de foi a été si imposante que les sectaires, qui abondent à Ravenne, en ont été eux-mêmes frappés et même intimidés. Non-seulement ils n'ont mis aucun obstacle à la célébration de cette admirable fête, mais ils n'ont pas même osé se montrer, ou, s'ils l'ont osé, ce n'a été que pour se joindre respectueusement au cortège des fidèles qui chantaient les louanges du saint patron de leur ville. Des télégrammes ont été affirmés l'attachement et la piété du clergé et du peuple de Ravenne ont été envoyés au Saint-Père, qui les a reçus avec la plus vive satisfaction et reconnaissance.

Le nouveau grand-aumônier de St. Sainte sera créé archevêque par bref, et il est à peu près certain que le Saint-Père lui confiera lui-même la consécration épiscopale. Mgr. Samminelli appartient à une très-noble et très-ancienne famille de Toscane, et n'a que trente-quatre ans.

Hier matin, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-in-Campitelli, le révérend docteur Chattari, recteur du collège américain du Nord, a béni le mariage du marquis Alphonse Teodoli, fils aîné du marquis de ce nom, avec Miss Conrad, jeune américaine, belle-fille du marquis Jérôme Cavalletti.

Un grand nombre de membres de l'aristocratie romaine fidèle au Pape assistaient à la cérémonie. Les époux ont communiqué tous deux à la messe de leur mariage. Quelques jours auparavant ils avaient obtenu une audience du Saint-Père et reçu son apostolique bénédiction. Sa Sainteté a fait un très-beau cadeau de noces à la nouvelle mariée.

Télégraphie générale.

Québec, 21. — L'avisé l'Adonis est parti ce matin.

On pave la Place d'Armes avec de l'asphalte.

L'Hon. Edward Blake est arrivé ici du Nouveau-Brunswick et s'est mis en route pour la Malbaie.

M. Scott, de Montmagny, dont le nouveau frein pour les chars a été adopté par la compagnie de chemin de fer de Lévis et Kennebec, a inventé un nouvel accoupleur qui prévient tout danger pour la vie humaine dans l'accouplement des chars.

Il est encore rumored de la nomination de M. A. Plamondon comme juge de la Cour Supérieure pour Arthabaska. On croit qu'il recevra sous peu sa commission.

Ottawa, 21. — Les fortes pluies d'hier ont fait cesser les ravages du feu dans nos bois. Un parti de pêcheurs remonta la Gatineau mardi et ne vit aucun indice d'incendie. En y retournant le jour suivant, ces hommes furent étonnés de voir la campagne ravagée par l'incendie sur un rayon de plusieurs milles. Le feu a tout abattu sur son passage; trois petits ponts sur des criques ont été détruits, et les communications sont avec ce district tout interrompues. Ces feux ont été causés d'une hausse considérable dans les prix du marché.

Lord Colville et l'Hon. J. Colville arrivèrent ici la nuit dernière.

Les honorables M. Geoffroy et Pournier sont attendus la semaine prochaine. Le Premier Ministre arrivera en même temps et il y aura assemblée du Cabinet.

M. l'orateur Anglin sera ici dans une quinzaine de jours, lorsque les commissaires de l'économie interne de la chambre des communes, s'assembleront pour arranger les

détails de la mise à la retraite de certains employés.

Il est rumored que le Père Duhamel, un prêtre de ce diocèse, a été choisi pour succéder à Mgr. Guigues.

On réduit encore le personnel du bureau du recensement. Quinze commis y sont employés; dans une semaine on réduira ce nombre à sept.

M. Skinner, le messenger en chef du Sénat, est dangereusement malade. Il a eu une forte attaque de paralysie.

St. Jean, N.B., 21. — La ville de St. André a organisé une police spéciale pour se protéger contre les incendiaires.

New-York, 21. — Une dépêche spéciale de Washington à la Tribune dit que la condition de certaines parties des Etats du Sud, fait naître une grande anxiété dans l'esprit du procureur-général. Il croit que les prochaines élections auront pour base la question des races. Les deux partis se sont adressés au gouvernement pour être protégés. Toutes les précautions seront prises pour éviter un conflit. A la prochaine assemblée du cabinet de Washington, cette question sera mise sur le tapis.

Une dépêche spéciale de Washington au Herald publie une entrevue avec le baron Scholzer, le chargé d'affaires allemand, dans laquelle ce dernier traite la rumeur de Porto Rico d'absurdité monstrueuse.

M. McMaster, l'éditeur du Freeman Journal, écrit au Herald à propos du démentiment du secrétaire Fish sur l'affaire de Porto Rico. Il dit qu'il prouvera son assertion lorsque Don Carlos sera dans l'Escorial, et il donnera alors les noms de ceux qui lui ont fourni l'information.

L'industrie du sucre de betterave.

Après une expérience de trois années, la Compagnie d'Alvaredo, qui, la première, a essayé d'une façon sérieuse la fabrication du sucre de betterave en Californie, vient de transférer à Soquel le centre de ses opérations. La raison de ce changement est que le coût de la production de la betterave est trop élevé à Alvaredo, pour permettre d'y poursuivre l'exploitation d'une façon rémunératrice pour les actionnaires. Et c'est là, les trois grandes causes de succès pour une entreprise de cette nature sont: 1o. des terres susceptibles de produire une récolte tous les ans, que l'année soit sèche ou pluvieuse; 2o. une abondance d'eau pure; et 3o. le combustible à bon marché. Il va sans dire que le prix de la terre ne doit pas être non plus trop élevé. Or, à Alvaredo, les bonnes terres, c'est-à-dire celles qui conviennent le mieux à la culture de la betterave, valent 200 dollars l'acre, et la compagnie avait à payer un loyer annuel de 20 dollars par acre, pour celles qu'elle cultivait elle-même.

A Soquel, au contraire, les meilleures terres ne se vendent pas plus de 100 dollars l'acre et le combustible y coûte moitié moins qu'à Alvaredo. On estime que de ce chef seul il y aura une économie de 15,000 dollars par an à réaliser. Les frais de culture sont en outre moins élevés à Soquel, où ils ne dépassent pas 4 ou 5 dollars par acre, tandis qu'à Alvaredo, ils atteignent 6 et 7 dollars; enfin, à Soquel, la compagnie a fait avec les fermiers du voisinage des contrats, par lesquels ils se sont engagés à lui livrer leurs betteraves à raison de 3 dollars 50 la tonne, tandis qu'à Alvaredo, l'an dernier, elle a dû payer 4 dollars 50.

On achève d'installer, dans la nouvelle usine que la compagnie vient de faire construire à Soquel, les machines qui se trouvaient à Alvaredo, afin que tout soit prêt pour la saison du travail, qui doit commencer vers le milieu du mois prochain. Avec les avantages que présente Soquel et qui semblent justifier le déplacement qui vient d'avoir lieu, il est permis d'espérer que les résultats seront tels qu'ils compenseront les sacrifices que se sont imposés, ceux de nos citoyens qui n'ont pas craint de risquer leurs capitaux pour doter notre jeune Etat d'une nouvelle industrie. — Courrier de San Francisco.

Expérience de navigation aérienne.

On écrit de Londres, le 27 juillet: On vient d'exécuter à Woolwich une expérience fort intéressante et très-instructive, quoique les résultats soient loin des espérances exagérées qu'avait conçues l'inventeur. Le ballon la Ville de New-York, du port de 2,000 mètres cubes, devait être dirigé hors de la ligne du vent à l'aide d'une hélice aérienne mue par deux hommes et disposée par M. Boudler. Cette hélice avait trois mètres de diamètre, mais au moyen d'un engrenage on espérait augmenter son efficacité.

Il n'en a rien été; le ballon a suivi injustement, imperturbablement, la ligne du vent.

Cependant un résultat, facile à prévoir, a été constaté. Le ballon a tourné à droite et à gauche, suivant le sens dans lequel la rotation était imprimée à l'aérostat.

Une seconde hélice, mue dans un plan horizontal, a été également mise en expérience. Cette hélice était destinée à donner au ballon un mouvement ascendant.

L'effet de l'hélice dans ce plan a été constaté. Chaque fois que l'on cessait de tourner, le ballon descendait. Cet effet, quoique faible, mérite pourtant d'être signalé. C'est une nouvelle démonstration intéressante et utile pour le public. Elle sera prochainement répétée à Paris par des aéronautes français.

Les expériences étaient dirigées par le major Beaumont, président du comité des ballons; à bord de la nacelle se trouvaient encore M. Coxwell, le célèbre aéronaute, l'inventeur du procédé, et un sapeur du génie chargé de l'aider à mettre ses hélices en action.

L'ascension s'est terminée à sept heures dans les environs de Londres, après un voyage au dessus des nuages, que les voya-

geurs ont traversés après avoir joui du magnifique spectacle qu'offre un coucher du soleil vu à trois mille mètres; ils ont pris terre sans accident, à Romford, à 20 kilomètres du pont de Londres, près de la ligne du chemin de fer qui va à Tilbury.

Echos de la France.

— A l'occasion de la prochaine construction d'ouvrages fortifiés autour de Paris et de ceux déjà en voie d'exécution dans l'Est, le général ministre de la guerre vient d'adresser à ses subordonnés des instructions interdisant sévèrement l'accès des chantiers à tout individu qui n'y serait pas employé.

La mesure prescrite par M. de Cissey est tout à fait opportune, si, comme le dit la Patrie, on signale réellement de divers côtés la réapparition d'individus, qu'on a tout lieu de croire n'être pas autre chose que des étrangers ayant intérêt à se renseigner sur ce qui se passe chez nous.

— De grandes manœuvres militaires seront exécutées aux environs de la Tour-de-Pin, dans la seconde quinzaine de septembre, par les troupes du 14e corps d'armée.

Un effectif de quatorze bataillons d'infanterie, avec plusieurs escadrons de cavalerie et huit batteries d'artillerie, fourni par les garnisons de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Savoie, partira de Grenoble pour aller camper dans la plaine du Grand-Lemps, d'où il repartira le lendemain dans la direction de la Tour-de-Pin. Là aura lieu une bataille simulée avec un autre corps d'armée parti de Lyon pour aller à la rencontre du premier. Le retour s'effectuera ensuite des deux côtés comme l'aller, c'est-à-dire par étapes.

— Il est question de mobiliser un des dix huit corps de l'armée, pour voir en combien de temps les troupes pourraient être mises sur le pied de guerre, en appelant les réserves.

— Les travaux des forts de Corneilles et Domont, dont l'adjudication date d'il y a un mois à peine, sont déjà commencés et sont poussés avec une grande activité.

— Le Journal officiel enregistre la promulgation de la loi portant création d'un prix de 300,000 fr., au profit de l'inventeur d'un moyen efficace pour détruire le phylloxera.

— L'Assemblée a adopté, presque sans débat, le projet de loi portant approbation de la convention de poste entre la France et le Brésil.

Notes Locales.

— Le Révd. J. M. Laflamme, vicaire à Sorel, qui était allé prêter le secours de son ministère à M. le curé le St. Aimé, durant la maladie de son vicaire, est de retour au milieu de nous depuis quelques jours, la santé de ce dernier étant maintenant rétablie.

TEMPÉRATURE. — Il n'y a certainement pas lieu de se plaindre de la chaleur, pendant le jour, depuis une couple de semaines. Quant aux nuits, elles sont fraîches comme en automne; il paraît même qu'il a fait une légère gelée dans quelques concessions voisines.

— Tous les abonnés des Etats-Unis qui doivent pour abonnement à La Gazette de Sorel, ont dû recevoir leurs comptes ces jours derniers. Nous les prions de vouloir bien nous faire parvenir ces montants d'ici à huit jours; autrement, leurs noms seront effacés de nos listes et leurs comptes remis entre les mains d'avocats. C'est le dernier avis.

— Petit Manuel d'Agriculture à l'usage des Ecoles, par le Dr. Hubert Larue, à vendre à la librairie de La Gazette de Sorel.

— Nous serions reconnaissants envers les personnes qui nous transmettraient les Nos. 36, 38, 46, 60, 61, 80 et 101 de La Gazette de Sorel, Vol. 17 (dernière année).

Nouvelles Diverses.

CONTTESTATION. — L'élection contestée de Montréal-Ouest, dans laquelle M. A. A. Stevenson est prétendant, a encore été remise au 20 octobre prochain. — Mirror.

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU NORD. — Nous voyons que les travaux de ce chemin sont poussés avec un vigueur extraordinaire. Mardi la Compagnie a signé un contrat avec MM. Archibald & Worthington pour une portion considérable de terrassement et de maçonnerie, commençant près de Montebello et se rendant presque jusqu'à Thurso. Les deux contracteurs ont, dit-on, une longue expérience dans la construction des chemins de fer. — Idem.

— Le pont, de Chambly, destiné au chemin de fer "Montréal-Chambly et Sorel", est terminé. Ce pont a 725 pieds de long.

— Nos voisins des Tancries des Rolland ont commencé, depuis quelques semaines, un mouvement dans le but d'annexer leur municipalité à la cité de Montréal. Une assemblée tenue mercredi soir, sous la présidence de M. Dugas, avocant, s'est prononcée fortement en faveur du projet. Cependant, il est bien entendu que les nouveaux citoyens devront avoir certains avantages, tels que l'établissement d'une station de police et le droit d'être représentés dans le Conseil-de-Ville. — National.

Il est certain maintenant que nous serons dotés d'un aqueduc, et, ce qui est mieux encore, c'est qu'il sera construit par des citoyens de St. Hyacinthe. Il vient de se former une compagnie à cette fin. La corporation s'est montrée très-favorable à l'entreprise, et elle doit passer un règlement concernant l'aqueduc vendredi le 21 du courant. Nul doute que les citoyens se presseront dans la salle des séances vendredi pour prendre connaissance du règlement, et montrer tout l'intérêt qui se rattache à cette entreprise. Nous reviendrons plus au long sur le sujet. — Courrier de St. H.

Les ouvriers en bois à St. Hyacinthe sont très-recherchés de ce temps-ci : c'est le bon temps pour ceux qui veulent de l'ouvrage. — Idem.

Le Globe dit qu'il a raison de croire que la route de Bute Inlet a été reconnue impraticable, et que le terminus du Pacifique sera à Burrard Inlet, dans le voisinage de New Westminster. Burrard Inlet est à New Westminster ce qu'Esquimalt est à Victoria.

Les débetures perpétuelles à 5 pour cent du Grand-Tronc, s'élevant à £300,000 et émises en vertu du dernier acte du Parlement, ont presque toutes été souscrites. Le prix d'émission est de 90.

Les insurgés cubains semblent reconquérir du terrain; ils ont fait alliance avec les nègres, qui détruisent les plantations sucrières. Ces dévastations ont commencé dans la vallée de Trinidad.

La comète Coggia, qui a disparu depuis longtemps de notre horizon, est maintenant visible en Australie.

Variétés.

En apprenant que l'Assemblée vient de s'accorder gracieusement de longues vacances, le député X... disait :

— Ce sont les employés de ministères qui vont être surpris ! Et comme on lui en demandait la raison :

— Pendant quatre mois, ils vont avoir les mêmes ministères ! Le fait est qu'à moins d'événements que l'on ne peut prévoir, les ministères actuels sont certains de rester à leur poste jusqu'à la rentrée de la Chambre. Que d'ex-ministres auraient voulu pouvoir en dire autant !

Un type nouveau, très-curieux à observer. On rencontre, à travers les rues, un homme affairé, pensif, presque muet.

— Qu'avez-vous ? Que faites-vous ? Où allez-vous ? — Je vais gagner 500,000 francs. — Comment ça ? — En tant qu'un monstre.

Le monstre, c'est le Phylloxera vastatrix, qui désole en ce moment les riches vignobles du Midi. On a vu perdre à peu près cent millions par an.

Pour venir à bout de l'Insecte, on a voté d'accord un prix de 300,000 fr. (ministère de l'intérieur); les diverses sociétés vicinales de la Gironde, de l'Hérault et de la Gascogne y ajoutent 200,000 fr.

Total : un demi-million. La chose étant connue, les esprits audacieux abordent de front la chimie applicable à la viticulture, cherchent, étudient, essayent des recettes.

Celui qui trouvera le moyen voulu aura donc 500,000 fr. et le ruban de la Légion d'Honneur. — Le tout bien gagné.

LIVRES D'ECOLES!!

Grande réduction de prix, A LA LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL.

A commencer le 1er Septembre prochain, les livres d'écoles, papier, etc., seront vendus à 25 par cent à meilleur marché que partout ailleurs à la Librairie de La Gazette de Sorel.

- VOYEZ LES PRIX :
Eléments de la grammaire française..... 9cts
Grammaire selon l'Académie..... 23 "
Histoire sainte..... 12 "
Abrégé de la grammaire selon l'Académie..... 10 "
Arithmétique par Toussaint, par Bouthillier, et des Frères..... 22 "
Psautier de David..... 12 "
Catéchisme..... 5 "
Exercices raisonnés sur l'orthographe..... 10 "
Histoire du Canada par Garneau..... 23 "
Manuscrits..... 12 "
Devoir du Chrétien..... 19 "
Cahiers à 3 et 4 cts.
Papier pour Ecoles à 8 et 9 cts. la main.
Crayons d'ardois français pour 13 cts. la boîte.
Crayons de mine pour 10 cts la doz.
Plumes pour 20 cts la boîte.

Et un nombre considérable d'autres effets pour écoles vendus à très-bon marché.

VENEZ! VENEZ!! Sorel, 23 Août 1874.

CIRQUE. Sera Exhibé à Sorel, SAMEDI, LE 29 AOÛT COURANT, dans l'après-midi et le soir.



JOHN H. MURRAY. GRAND CIRQUE EN CHEMIN DE FER: ONZIEME TOUR ANNUEL.

"L'Or n'a pas besoin de dorure." Cette compagnie, établie par Stone et Murray, n'a pas besoin de louanges pour convaincre le public de son grand mérite.

Mlle. OUISE, première équestrienne. Mlle. EMMA, équestrienne. Wm. FREDERICK, coureur sans selle et imitateur du "Bouncing Jockey".

JOHN COTTRELL, bouffon excentrique, artiste et coureur. ALMONTE, le bouffon de la jeunesse qui veut de faire terminer son engagement au Cirque Hengler de Glasgow, amusera les jeunes gens.

Nouvel engagement de la SENARITA MILLIE TURROUR, Equestrienne et Reine de l'Air. Nouvel engagement de WOODA COOK, champion exécutant de sonnerie de monde.

Engagement spécial de JAMES E. COOKE, pour le rôle de Dick Turpin et la direction merveilleuse de son ACTE A SIX CHEVAUX. Nouvel engagement de TOM BARRY, bouffon favori et vocaliste.

Première apparition depuis deux ans des FRERES LECCLAIRE, Bouffons Grotesques. M. Shed Leclaire, dans son acte étonnant sur la trappe se terminant par un saut à travers des ballons. M. John Leclaire, dans une série de passages sur les pyramides de bouteilles, chaises, etc. Kit Carson, Eugène Leech, Chas Ellis, Original John Smith, Fredericks, Cottrell, Cooke, Barry, Almonte, Cook et Leclaire, dans des sauts somersets sur chevaux.

Quinze chevaux instruits comprenant le célèbre BLACK EAGLE, le beau BLACK BESS, le meilleur lot de chevaux sur le continent. Quatre autres bouffons, les humoristes du rond, Bret Harte, Petroleum V. Nassy, Mark Twain and Josh Billing.

Dans l'après midi et le soir Wm. Fredericks introduira sa chèvre PET dans un acte amusant intitulé: Le Bouffon de la chèvre. Chaque soir la pièce unique: L'OMNIBUS DU BOUFFON, ou plaisir pour tout le monde.

Tous les soirs les amusements se termineront par la Romance Equestrienne d'après Answorth intitulée

DICK TURPIN'S COURSE A YORK. Dick Turpin..... James E. Cook. Tom King..... John H. Murray. Black Bess..... Black Bess aidés de toute la compagnie.

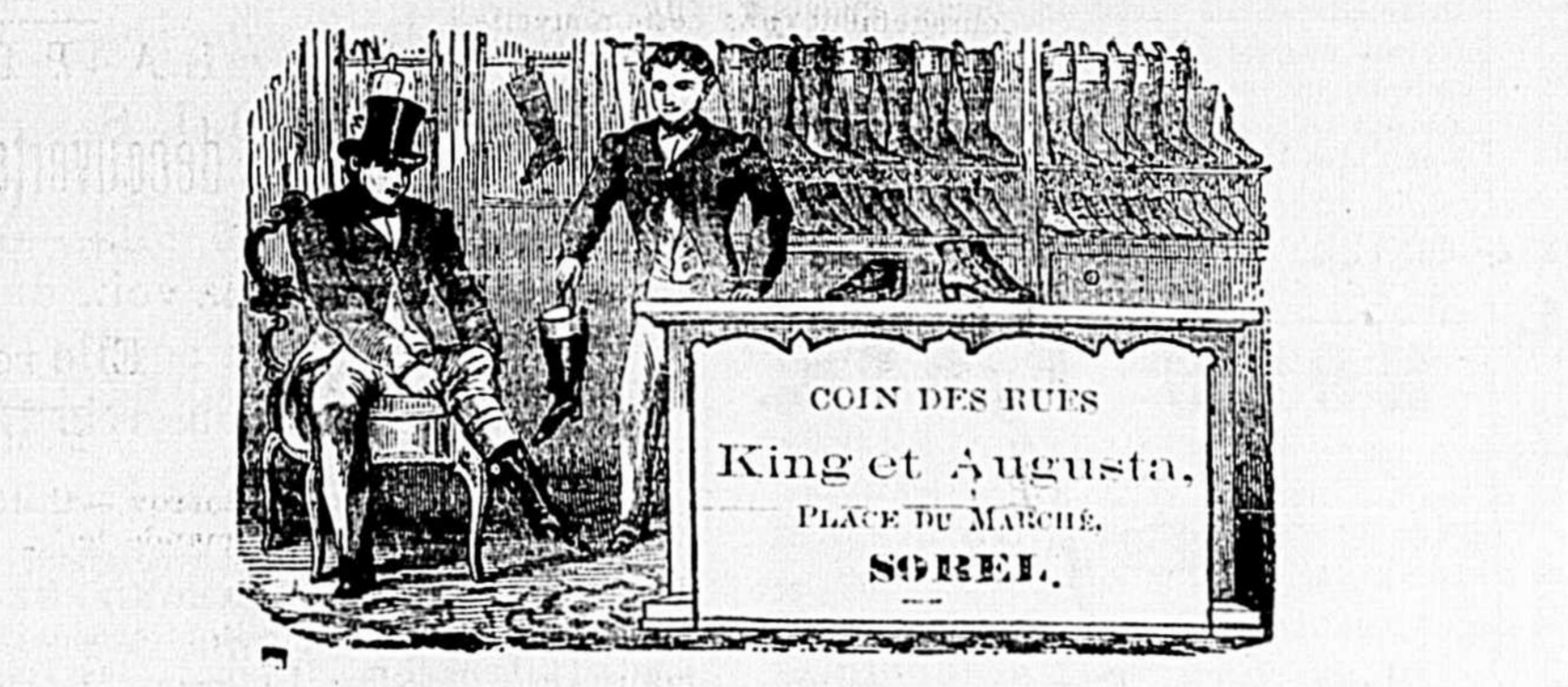
Ce spectacle ne manque jamais d'éveiller le plus grand enthousiasme. Musique par la BANDE MENTER, conduite par ALMON EDGAR MENTER.

EXHIBITION GRATUITE dans les rues chaque jour à 10 heures A. M., comprenant LE GRAND CHAR DORE "Triomphe," portant la Bande Menter en uniforme, traîné par 18 chevaux arabes et conduit par J. H. Paul. La jolie petite voiture traînée par 18 petits ponies-Shetland, conduite par James Barselough.

OBSERVEZ: 1. Cette exhibition se donne sous une tente. C'EST UN CIRQUE et sous la direction personnelle de John H. Murray. 2. Des messagers polis conduisent les dames à des bancs réservés. 3. Il est défendu de fumer sous ce pavillon. 4. Le bon ordre est maintenu par nos propres officiers, assistés des autorités locales. 5. Le public rendra service en se plaignant de toutes irréverences. Exhibition l'après-midi et le soir — portes ouvertes à 1 et 7 heures — commence à 2 et 8: Admissions..... 50 cts. Enfants au-dessous de 10 ans..... 25 cts.

CHARLES DAY, Directeur des publications. Sorel, 18 août 1874. — 6ins.

CHAUSSURES!! CHAUSSURES DE TOUTES SORTES CHAUSSURES AU MAGASIN DE A. CONLIN.



Vous trouverez l'assortiment le plus varié, le mieux choisi et le plus riche qu'il soit possible de voir à SOREL. Ses prix seront, comme par le passé, plus bas qu'à tout autre établissement. Venez faire une visite avant d'acheter, et vous aurez à votre choix et serez certains de payer meilleur marché qu'ailleurs.

A. CONLIN, PLACE DU MARCHÉ, SOREL. Sorel, 28 Mars 1873.

GRANDE VENTE Par Souscription DE MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER. DE LA VALEUR DE \$100,000

et de la nature de celles qui sont constamment en usage dans toutes les familles. Depuis cinquante jusqu'à cent cinquante par cent à meilleur marché que dans les Magasins de détail. Toutes les marchandises sont expédiées sans retard, et payables sur livraison, mais pas avant qu'elles aient été examinées. Tous les articles portés sur la liste se vendent une piastre chacun, et ne doivent être payés qu'après qu'ils ont été examinés par les acheteurs, et qu'ils s'en trouvent satisfaits. Ce système est très populaire, et donne toujours une entière satisfaction. Des listes de marchandises sont fournies gratuitement, sur demande. Nous avons besoin d'agents dans chaque ville, village et comté pour la vente de nos marchandises. Des personnes âgées ou jeunes, de l'un ou l'autre sexe, peuvent prendre des ordres et réaliser de bons salaires. On recevra des échantillons gratuits en s'adressant à

CLEREMONT, DANIELS & Co., 235, Rue Notre-Dame, MONTREAL, P. Q. Sorel, 11 août 1874. — 1m.

DISSOLUTION DE SOCIETE. La société qui a existé entre les soussignés sous le nom de "Rivard & Joubert," a été dissoute ce jour de consentement mutuel. Les affaires de la dite société seront réglées par Jos. Joubert. T. T. RIVARD, JOS. JOUBERT. St. Pie de Deguire, 15 avril 1874. — 1m.

Avis aux chasseurs. Les personnes qui ont droit de faire la chasse sur l'île du Moine et sur l'île des Barques, sont priées de ne mener personne sur l'une ou l'autre de ces îles pour y faire la chasse. Quant à ceux qui n'ont pas droit de faire la chasse sur ces îles, ils sont par les présentes avertis de ne pas venir faire la chasse à ces endroits, s'ils veulent éviter d'être rigoureusement punis. Jos. LATRAVERSE, Président. Sorel, 24 août 1874. — 2f.

Acte des Elections Federales, 1874, Avec une annexe contenant les formules, ET DES Instructions aux Officiers-Rapporteurs. EN VENTE A LA Librairie de la "Gazette" DE SOREL. Sorel, 12 août 1874.

Propriété à vendre. La propriété occupée par Mme. Gayoux, et sise rue du Roi. Cette propriété se compose d'un lot de 66 pieds de front sur 132 pieds de profondeur, avec bâtisses. Son site est très-avantageux, étant à peu près au centre de la Ville et sur une des principales rues. Vente pour argent comptant. S'adresser au Secrétaire-Trésorier. Hôtel-de-Ville, Sorel, 17 juin, 1874.

ATTENTION! DEBARRAGEMENT. A. B. LAFRENIERE

Profite de son débarragement pour remercier ses nombreuses pratiques de la Ville et de la campagne et le public en général, de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a ouvert son magasin, et les informer qu'il a transporté son magasin de Bijouteries dans le magasin ci-devant occupé par

Mme. AUGUSTIN LAVALLÉE, VANCHONNIÈRE, EN FACE DU MARCHÉ, où le public trouvera constamment un assortiment des plus complets de Montres, Horloges, Bijouteries, Parfumeries, articles de fantaisie, Violons, Conces. (Mus. Accordions, Picolos, Flûtes, Etc.)

AUSSI: Un magnifique assortiment de Pipes en écaille de mer, Bois, Caoutchouc, Plagues à tabac, Cigars, Etc., Etc., Peignes, Brosses, Coutellerie, Etc., Etc., et un grand nombre d'autres marchandises. N'oubliez pas la place: No. 10, Rue Augusta, No. 10, PORTE VOISINE DE Wm. KELLY, EN FACE DU MARCHÉ, CHEZ A. B. LAFRENIERE, HORLOGER ET BIJOUTIER. Sorel, 6 Juin 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. En l'affaire de SAMUEL LEWIS, commerçant, de la paroisse de St. Pie de Deguire, Failli. Le failli n'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du failli, en la paroisse de St. Pie de Deguire, LUNDI, le SEPT SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic. V. GLADU, Syndic provisoire. St. François du Lac, 17 août 1874. — 6ins.

VENTE SANS RESERVE!! 700,000 pieds de bois de choix. Pin et Pruche, 1, 1 1/2 et 2 pouces; 250,000 de bonnes eutils; 40 cadres (frames) de cages. Le soussigné informe les menuisiers, entrepreneurs de bâtisses et le public en général qu'il vient de recevoir une consignment de bois de toutes descriptions d'une maison d'Otawa, et qu'il en attend une autre plus considérable, sous peu de jours, de deux autres maisons. Ses instructions sont de vendre ce bois en gros et en détail, sans aucune réserve, à 30 pour 100 au-dessous des prix ordinaires, afin d'assurer une vente immédiate. Le Clos est situé sur la rive Nord du Richelieu, vis-à-vis le moulin Sheppard. S'adresser au soussigné chez Narcisse Paul. WILLIAM H. CARTER. Sorel, 22 août 1874.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. Bills Privés. LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation des BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant d'unement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec" en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVI LE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 3 août 1874. — 1fps.

AVIS PUBLIC. Les propriétaires ou occupants de terrains sont par les présentes avertis, que des mesures nécessaires pour l'état sanitaire de la Ville, vont être adoptées et rigoureusement suivies. L'Inspecteur-de-Ville ayant des Instructions formelles à cet effet, visitera et fera visiter par des Constables sous ses ordres, toutes les propriétés, et toute négligence de nettoyer et faire enlever tous immondices des Cours, etc., subira les pénalités infligées par les règlements. PAR ORDRE. Jno. Geo. CHÉNASSA, Jnr, Secrétaire-Trésorier. Hôtel-de-Ville, Sorel, 18 Août 1874.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de LOUIS JOSEPH VIGENT, Failli. Je soussigné, ADOLPHE GERMAIN, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 13 Rue George, en la ville de Sorel, MERCREDI, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister. A. GERMAIN, SYNDIC. Sorel, 10 août 1874. — 6ins.

Avant tout soyons Canadiens. LA "CITOYENNE," ASSURANCE DU CANADA. VIE, ACCIDENTS, GARANTIE. Le soussigné est agent de cette assurance pour le district de Richelieu. C. HARPIN, Agent. Sorel, 22 août 1874. — 6ins.

DAME AURELIE GILBERT dit COMTOIS, épouse de François Bacon, dans le dit district de Richelieu, et dument autorisée à ester en jugement, à poursuivre ses droits et actions en justice contre le dit François Bacon, Demanderesse. FRANÇOIS BACON, boucher, de la dite ville de Berthier, Défendeur. Avis est par les présentes donné que la demande en cette cause a institué, en cette Cour, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET courant, une action en séparation de biens contre le dit défendeur. F. R. TRANCHEMONTAGNE, Avocat et Procureur de la Demanderesse Aurélie Gilbert dit Comtois. Sorel, 29 juillet 1874. — 1m.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de Richelieu. DANS LA COUR SUPERIEURE. Dans l'affaire de JOSEPH FORCIER, Navigateur, de la Paroisse de St. Aimé, Failli. Mercredi, le Neuf Septembre prochain, le Failli fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. JOSEPH FORCIER, Par J. B. BROUSSEAU, Son Procureur ad litem. Sorel, 20 juillet 1874. — 13 ins.

Acte Concernant la Faillite de 1869. En l'affaire de JOSEPH alias JONAS LABREQUE, commerçant de la paroisse de St. Thomas de Pierreville, Failli. Le failli n'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du failli, à St. Thomas de Pierreville, MARDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic. V. GLADU, Syndic Provisoire. St. François du Lac, 14 août 1874. — 6ins.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. Dans l'affaire de LOUIS JOSEPH VIGENT, Failli. Je soussigné, ADOLPHE GERMAIN, avocat et syndic officiel du comté de Richelieu, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 13 Rue George, en la ville de Sorel, MERCREDI, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après midi, pour l'interrogatoire public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'y assister. A. GERMAIN, SYNDIC. Sorel, 10 août 1874. — 6ins.

Bon Marche ARGENT COMPTANT. Avendre à l'enseigne de la Grosse Botte au No. 18 RUE AUGUSTA, EN FACE DU MARCHÉ PRINCIPAL.

J. A. E. GENEVEUX. RUSSE ET AGENT COLLECTEUR Bureau à Berthier (Ville), 22 février 1868.—Jan

Propriété à vendre. La propriété occupée par M. Larivière et sise au village de Georges, en face du couvent.

Chantiers de Navires DE SOREL. CONSTRUCTION DE VAISSEAUX A VOILE ET A VAPEUR.

SLIPS DE REPARATION, SCIAGE DE BOIS, BOIS DE SCIAGE DE TOUTE SORTIE A VENDRE.

LUNAN'S. Lisez ce que les gens disent de ce remède populaire contre la Toux, le rhume et les diverses affections de la Gorge et des Poux.

PULMONIC. La Lettre No. 46, 1er octobre 1873, de Clément Lévesque, dit: "Le Lunan's Pulmonic Candy s'est montré, dans mon cas, d'une efficacité sans égale pour le soulagement de la Toux et du Rhume."

CANDY. La lettre No. 31, 3 février 1873, de l'hon. L. ... dit: "Ma fille souffrait d'un rhume fort grave, qui l'empêchait au point de l'empêcher de dormir la nuit."

VINEGAR BITTERS. PURELY VEGETABLE FREE FROM ALCOHOL. DE WALKER'S CALIFORNIA VINEGAR BITTERS.

Dr. J. Walker's California Vinegar Bitters are a purely vegetable preparation, made chiefly from the native herbs found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California.

ADRESSES D'AFFAIRES. L. P. P. CARDIN, Notaire, No. 74, RUE AUGUSTA.

J. N. MONDOR, NOTAIRE, No. 6, RUE PHIPPS.

J. B. Brousseau, AVOCAT. A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Béliveau.

C. HARPIN AVOCAT, RUE AUGUSTA, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL, P. Q.

Chs. J. C. WURTELE, B. C. L. AVOCAT. BUREAU SEIGNEURIAL, RIVIERE DAVID.

Baby, McConville & McConville, AVOCATS, JOLIETTE, BUREAU A BERTHIER PAR L. A. McONVILLE.

Dr. A. GLADU, No. 34, RUE SOPHIE, deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. Jousseux.

Dr. HEROUX, DENTISTE. Dents extraites sans douleur au moyen du gaz hilarant.

ENSEIGNE DU Cadenas d'Or.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement.

CHANGEMENT. HOTEL PICHE. Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public voyageur, qu'il a fait l'acquisition du BLOCK BUTTERY.

HOTEL PICHE. Il est en ce moment occupé à y faire ajouter un quatrième étage, sous forme de toit français, et à y faire les changements nécessaires.

MODE D'ETE. POUR 1874. Place du MARCHÉ SOREL.

A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, SoREL, 26 octobre 1872.—Jan.

BRASSERIE De Sorel. PREFONTAINE & PETTIGREW, étant devenus propriétaires de cet établissement.

BIERE ET PORTER. de première qualité, en TONNES, en BARILS, de 60—30—20—10—5 gallons et en BOUTEILLES.

FORGE. AUGUSTIN PORTELANCE, Rue Charlotte—SOREL.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER. Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER. Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER. Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER. Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet.

LISEZ CECI: NOUS DONNONS QUELQUES CERTIFICATS P A R M I 1,500 AUTRES QUE

LA PLUS Grande découverte du Siècle. Ecoutez la voix du peuple! Elle remercie Dieu!

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: S'il vous plaît, laissez-moi le privilège de donner un certificat en faveur du DIAMOND RHEUMATIC CURE.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: S'il vous plaît, laissez-moi le privilège de donner un certificat en faveur du DIAMOND RHEUMATIC CURE.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: S'il vous plaît, laissez-moi le privilège de donner un certificat en faveur du DIAMOND RHEUMATIC CURE.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs: S'il vous plaît, laissez-moi le privilège de donner un certificat en faveur du DIAMOND RHEUMATIC CURE.

FAITES CIRCULER CECI: MM. DEVINS & BOLTON.—Messieurs: Sans que vous me le demandiez, je vous rendrai témoignage en faveur du précieux "Diamond Rheumatic Cure."

AVIS AUX NOTAIRES. A VENDRE. Deux portes en fer pour voutes; elles sont doubles et portent serrures br. vetées.

SIROP COMPOSE D'HYPOPHOSPHITE DE FELLOWS. Le pouvoir d'arrêter la maladie qu'a cette préparation, a été honorablement reconnu par la faculté médicale partout où son introduction.

FONDERIE "SOREL," PAR J. O. BELLEROSE, Ancienne boutique de Pontbriand & Bellerose No. 6, Rue Sorel, SOREL.

FONDERIE "SOREL," PAR J. O. BELLEROSE, Ancienne boutique de Pontbriand & Bellerose No. 6, Rue Sorel, SOREL.

FONDERIE "SOREL," PAR J. O. BELLEROSE, Ancienne boutique de Pontbriand & Bellerose No. 6, Rue Sorel, SOREL.

MOLINS A COUDRE. Le soussigné informe le public qu'il vient d'être nommé agent pour les célèbres Moulins à Coudre de

CLEMAX et de HOWE. Ces moulins sont des plus complets et ne sont surpassés par aucun autre. Les prix en sont très-moderés.

WURTEL & BEAULAC MARCHANDS DE Bois de Sciage, Bois de Dimension et Bois de hantfrage.

WURTEL & BEAULAC MARCHANDS DE Bois de Sciage, Bois de Dimension et Bois de hantfrage.

POURQUOI RUINER VOTRE VUE EN VOUS SERVANT DE LUNETTES COMMUNES, LORSQUE VOUS POUVEZ ACHETER LES CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES DE LAZARUS, MORRIS & Co.

J. H. WRIGHT, BIJOUTIER, et Agent pour toutes MACHINES A COUDRE qui ont remporté le premier prix à l'Exposition Provinciale.

AUX JEUNES ET AUX VIEUX. N. B.—Toute famille devrait posséder une Paire de nos Conserves des Yeux Enfants, afin de protéger la vue contre la lumière éblouissante.

ON N'EMPLOIE PAS DE COLPORTEURS. LAZARUS, MORRIS & Co., MONTREAL. —AUSSI— Un grand assortiment d'autres lunettes communes de PIERRE ECOSSAISE.

A VENDRE. Le soussigné offre en vente, à des conditions raisonnables, un emplacement et demi de terrain situé en cette ville, sur la RUE AUGUSTA.

AVIS AUX NOTAIRES. A VENDRE. Deux portes en fer pour voutes; elles sont doubles et portent serrures br. vetées.

SIROP COMPOSE D'HYPOPHOSPHITE DE FELLOWS. Le pouvoir d'arrêter la maladie qu'a cette préparation, a été honorablement reconnu par la faculté médicale partout où son introduction.

FONDERIE "SOREL," PAR J. O. BELLEROSE, Ancienne boutique de Pontbriand & Bellerose No. 6, Rue Sorel, SOREL.

A vendre ou a louer. Une magnifique maison en brique à deux étages, située sur la Rue Sophie, No. 36.

Hercule Lafontaine, ORFÈVRE ET BIJOUTIER. A l'honneur d'informer le public en général qu'ayant laissé le magasin de Mr. J. H. Wright, il s'est installé.

LE 10 AOUT COURANT, dans le magasin appartenant à M. N. Rajotte et ci-devant occupé par Mr. D. Johnson, orfèvre.

LE 10 AOUT COURANT, dans le magasin appartenant à M. N. Rajotte et ci-devant occupé par Mr. D. Johnson, orfèvre.

AVIS. Nous, soussignés, nommons J. H. Wright à Sorel, notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson.

PRINCE OF WALES HOTEL PAR GEO. BOISCLAIR, Arthabaska Station. Les personnes qui voyagent sur le Grand Tronc, et qui passent à l'Arthabaska Station, trouveront à l'Hotel tenu par M. Boisclair tout le confort désirable.

La Gazette de Sorel JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN. Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue George, dans le District de Richelieu.

Abonnement: Edition Semi-Quotidienne: Pour douze mois \$3.00 Pour six mois 1.50 Edition Hebdomadaire [le Samedi]: Pour douze mois \$1.00 Pour six mois 0.50

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont prises sur typ. Brevier. La libre insertion par ligne \$0.08 Les insertions subséquentes par ligne 0.02

Une annonce d'une colonne avec condition pour l'année \$50.00 do de une 1/2 colonne pour l'année 30.00 do do un quart de do 15.00

Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition \$12.00 do de une demi-colonne un mois, do do do un quart de do do 7.00